

Règlement du jeu

Gagnez le Bouquet de la Mariée avec Jet Tours Solaris à Orléans

Article 1. Organisation

L'entrepreneur, Jorge Gomes par le biais de « GO TOURS » ci-dessous appelée « l'organisateur », domiciliée au 13 rue des déportés, 37000 TOURS, enregistrée sous le n° Siret: 353 734 668 00109 organise un jeu gratuit sans obligation d'achat accessible sur le Salon du Mariage d'Orléans à l'adresse :

ORLEANS – PARC DES EXPOSITIONS ET CONGRES
1 rue du président Robert Schuman
45074 ORLEANS Cedex

Le jeu débute le 14/11/09 et se clôture le 15/11/09.

Article 2. Participation

Le concours est ouvert à toute personne physique majeure à la date de la participation, dont le domicile est situé en France métropolitaine (Corse incluse).

Une participation est autorisée par foyer (même nom, même adresse).

Chaque participant déclare avoir pris connaissance du règlement complet et des principes du jeu. Le participant doit tout d'abord se procurer gratuitement le bulletin de participation au tirage au sort sur le stand JET TOURS SOLARIS en remplissant les champs obligatoires : nom, prénom, adresse postale, Tél., mobile, email ; et les champs non-obligatoires : date de votre mariage et Votre idéal de voyages de noces.

Tout formulaire d'inscription incomplet, illisible, incompréhensible ou présentant une anomalie, ne pourra pas être pris en compte et entraînera la nullité de la participation. Une SEULE participation est autorisée par foyer.

Un e-mail d'avertissement du gain est envoyé aux gagnants, aux coordonnées qu'ils ont indiquées lors de leurs inscriptions, dans les jours qui suivent le tirage au sort. Les gagnants disposent d'un délai de 7 jours pour confirmer leurs coordonnées complètes pour validation.

A défaut, ils ne pourront bénéficier du prix, qui sera réattribué lors d'un autre tirage au sort. Un e-mail sera envoyé à l'ensemble des participants pour annoncer la clôture du jeu et communiquer la liste des gagnants.

Article 3. Dotations

Il y aura 1 gagnant bénéficiant du lot dont la valeur totale est 80 euros maximum : soit 1 bouquet de la mariée d'une valeur de 80€ maximum, valable dans la boutique du choix du gagnant.

La dotation prendra la forme d'un remboursement de facture. En effet le gagnant dispose d'un délai d'un an à compter de la date d'ouverture du jeu (c'est-à-dire jusqu'au 14/11/2010) pour envoyer la facture du bouquet à l'adresse suivante :

JET TOURS SOLARIS 00
Tirage au Sort Salon du Mariage Orléans 2009
13 rue des déportés
37000 TOURS

La valeur de la facture TTC lui sera remboursée sous forme de chèque encaissable à la banque.

La dotation est nominative et non cessible.

Article 4. Tirage au sort

Un tirage au sort sera effectué le 16/11/09 entre l'ensemble des participants ayant déposé leur bulletin dans l'urne présente sur le stand JET TOURS SOLARIS.

Article 5. Remboursement des frais de participation

La participation au jeu est gratuite et sans obligations d'achat et se fait sur simple dépôt de bulletin dans l'urne sur place et ceci, entièrement manuellement.

Tout accès au jeu ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'accès au salon est dans ce cas payé par le visiteur pour son intérêt personnel général et que le fait de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Il n'existe aucun autre moyen de participer au jeu.

Article 6. Responsabilité

Aucune contestation ni réclamation intervenant après la clôture du jeu ne pourra être admise. Il ne sera répondu à aucune demande écrite de renseignements concernant l'opération. La société organisatrice ne saurait être tenue responsable du mauvais acheminement des courriers et/ou des dotations par la Poste.

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent concours, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions. De même elle ne saurait être tenue pour responsable en cas où le salon serait inaccessible pendant la durée du jeu.

Toute interprétation litigieuse du présent règlement seront tranchée par la société organisatrice.

Le fait de participer à ce jeu indique l'entièvre acceptation du participant au présent règlement.

Article 7. Consultation du règlement

Le présent règlement est déposé via [depotjeux.com](http://www.depotjeux.com) auprès de la SCP CASTANIE et TALBOT, 11 Bd Saint Jean BP 624 60006 BEAUVAIIS Cedex.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse
<http://www.depotjeux.com>

et sur le stand JET TOURS SOLARIS du salon du mariage d'Orléans les 14 et 15 novembre 2009.

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du Jeu à l'adresse suivante :

JET TOURS SOLARIS
Tirage au Sort Salon du Mariage Orléans 2009
13 rue des déportés

37000 TOURS

Article 8. Informatique et liberté

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant dont JET TOURS SOLARIS est seul destinataire, en écrivant à l'adresse du jeu.